



26 JANVIER 2016 SALARIES DE L'APF TOUS EN GREVES POUR NOS SALAIRES



→ CCN51

11 indices conventionnels et 42 métiers en dessous du SMIC,
Valeur du point bloquée depuis 2010, (0,15€ seulement de plus depuis 2005)

Pendant ce temps nos employeurs ont dénoncé la CCN51 : suppression de la récupération des fériés, ancienneté bloquée etc ...
Ils nous estiment sans doute trop payés.

→ Entreprises Adaptées

La majorité des salariés se situent entre l'indice 145 et 190 soit entre le SMIC et 1,01 fois le SMIC.

Alors que ces salaires depuis 2005 n'ont fait que suivre l'augmentation du SMIC, où est la valorisation du travail pour des salariés en situation de handicap ?

Les salariés ni la CGT ne peuvent se satisfaire des augmentations proposées par l'APF (entre 1,5€ pour certains et 12€ net par mois).

Alors que l'APF prétend se battre contre les discriminations, elle discrimine elle même ces salariés en payant la majorité des ses salariés en situation de handicap presque au SMIC.

→ DELEGATIONS

Depuis de nombreuses années les salariés de délégations ont, à poste équivalent, des salaires inférieurs à ceux versés dans la CCN51. Le rapprochement des salaires vers ceux de la 51 envisagé un temps par la direction n'est resté qu'à l'état de projet.

A l'occasion de la réorganisation des délégations, l'APF a envisagé une négociation de grilles de salaires. L'APF propose un alignement à minima sur la CCN51 bien en deçà des qualifications et des compétences développées par les salariés. Elle a l'outrecuidance de proposer des indices de base en dessous du SMIC au prétexte que les ramener au SMIC serait inflationniste tellement les premiers indices sont actuellement bas.

→ SIEGE

C'est au siège que l'écart de salaires est le plus flagrant : 229 salariés sont cadres de catégories 1 et 2 et seulement 22 salariés de catégories 3 et 4 et 5. Cependant ces derniers gagnent majoritairement entre le SMIC et 1,5 fois le SMIC, alors que les plus gros salaires atteignent plus de 100 000 € annuels.

A L'APF 48,25% DES SALAIRES GAGNENT
MOINS DE 1500 €/mois BRUT

ALORS QUE LA SOMME DES 10 PLUS GROS SALAIRES EST DE
1 193 060€/an BRUT

STOP ÇA NE PEUT PLUS DURER IL FAUT REDUIRE LES INEGALITES



LA CGT APF REVENDIQUE :

- UN SALAIRE MINIMUM APF de 1700€ BRUT (INDICE 386 en DD et CCN51 et 255 en EA)
- LE PASSAGE DU POINT FEHAP à 5,04 € (Ces 13 % d'augmentation permettraient juste de rattraper la perte de pouvoir d'achat perdus depuis 2005 avec l'inflation)
- LA REVALORISATION DES GRILLES EN CCN51
- LE PASSAGE DE TOUS LES COMPTABLES EN CHARGE de L'EXECUTION BUDGETAIRE CADRE ADMINISTRATIF NIVEAU 1 puis NIVEAU 2 au bout de 6 ans
- 15% D'AUGMENTATION AU SIEGE et en EA pour tous les salariés en dessous de 2500€ brut, 10% en dessous de 3500 € brut.
- UNE EVOLUTION DE L'ANCIENNETE DE 2%/AN

A L'APF TOUS EN GREVE LE 26 JANVIER

[La carte de manifestation à sur le site cgtapf à la rubrique nos actions](#)

Je suis syndiqué,
pourquoi pas vous ?

**la
cgt**

Pour défendre vos droits et faire aboutir vos revendications

Contactez la CGT / Syndiquez vous

Contact : Mathieu PIOTRKOWSKI Délégué Syndical Central CGT APF

mathieupiotr@wanadoo.fr ☎ 06 72 19 39 76

🌐 www.cgtapf-cn.fr 📘 <https://www.facebook.com/cgtapf.cgt>